

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-42

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNE DE St ETIENNE DE TULMONT.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

II - DOSSIER PRESENTE

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner le dossier présenté dans le tableau ci-après, étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits aux programmes de voiries départementales.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

* DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNES N° RD	Montant des travaux en €HT	Montant des travaux pris en compte	Proposition de subvention départementale Taux : 36 %
1) St ETIENNE DE TULMONT Aménagement du coeur de village – travaux d'accompagnement de voirie RD 66;	51 322	51 322	51 322 x 36% = 18 475 €

TOTAL : 18 475 €

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Nature 2041426, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2007.....	100 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	36 953 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	18 475 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	55 428 €
Disponible.....	44 572 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-42

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE
COMMUNE DE St ETIENNE DE TULMONT.**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 18 475 €:

** dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

COMMUNES N° RD	Montant des travaux en €HT	Montant des travaux pris en compte	subvention départementale Taux : 36 %
1) St ETIENNE DE TULMONT Aménagement du coeur de village – travaux d'accompagnement de voirie RD 66;	51 322	51 322	51 322 x 36% = <u>18 475 €</u>

TOTAL : 18 475 €

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,